

 <p>EDEFS 35</p>	<p>FICHE DE POSTE</p> <p>CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE</p>	<p><i>Version 2</i></p> <hr/> <p>Mise à jour Septembre 2020</p>
---	---	---

Contexte professionnel

Membre de la Direction Commune des Etablissements Publics d'Hallouvy (EPH35), l'Etablissement Départemental d'Education, de Formation et de Soins – EDEFS 35 – est un établissement social et médico-social public du département d'Ille-et-Vilaine en Bretagne.

L'EDEFS 35 accompagne des enfants, des adolescents et des jeunes adultes domiciliés dans le département et propose des modalités d'accompagnement variées pour répondre aux difficultés tenant à la situation de handicap des jeunes qui lui sont adressés.

L'EDEFS 35 un établissement public entièrement financé par l'Assurance Maladie. L'Agence Régionale de Santé Bretagne est en charge du financement et du contrôle de l'établissement.

Caractéristiques du poste

Métier (RMFPH) : Conseiller(e) en économie sociale familiale

Catégorie : B

Liaisons hiérarchiques : Direction EDEFS, direction-adjointe EDEFS, cadres socio-éducatifs

Liaisons fonctionnelles : membres de l'équipe transversale et paramédicale

Exigences du poste

- Le conseiller en économie sociale familiale inscrit son action dans le cadre du projet d'établissement. Il est soumis au règlement intérieur de l'établissement. Il maîtrise les procédures et protocoles institutionnels.
- Il est tenu au secret professionnel et à une obligation générale de discrétion.
- Il est soumis à une obligation de continuité de service.
- Il est titulaire d'un diplôme d'état en conseiller en économie sociale familiale (DECESF).
- Il dispose d'un permis de conduire en cours de validité.

Mission générale

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) accompagne dans une démarche éducative et sociale, globale et inclusive les jeunes accompagnés et leurs familles dans le domaine de la vie quotidienne, en vue de répondre aux attentes et besoins (sociaux, économiques, administratifs, familiaux...) et dans le développement de leurs capacités d'autonomie, de socialisation, d'insertion.

1. Intervenir auprès des jeunes et de leurs familles

- Accueillir, encadrer et accompagner pédagogiquement les usagers ;
- Garantir l'accès aux droits et accompagner les parents dans leurs démarches administratives et la gestion de la vie quotidienne (facture, gestion d'un budget etc...);
- Réaliser des entretiens d'aide avec le jeune et mettre en place de mesures d'insertion socioprofessionnelles ;
- Réaliser des entretiens avec l'entourage et les aidants pour l'accompagnement du jeune ;
- Soutenir et orienter les jeunes accompagnés et leur famille de l'admission jusqu'à la sortie ;
- Être ressource pour les familles et les usagers quant aux demandes d'ordres législatif et administratif ;
- Faciliter les échanges et les relations entre l'établissement et les parents ;
- Inventer et proposer des supports variés d'information, de prévention, de découverte et d'apprentissage adaptés, dans un accompagnement individuel ou dans un collectif ;
- Accompagner les jeunes dans une expérimentation de la vie quotidienne la plus autonome possible.

2. Travailler en autonomie

- Monter, mettre en œuvre, suivre et gérer des projets spécifiques au domaine d'activité (budget, santé, alimentation, habillement, habitat) ;
- Rédiger les écrits professionnels ;
- Etablir et suivre des budgets relatifs à son domaine d'activité en vue de la prévention de l'exclusion sociale ;
- Elaborer, accompagner et suivre les PPA dont il est référent.

3. Travailler en équipe pluridisciplinaire

- Inscrire son intervention en lien avec les orientations du projet personnalisé d'accompagnement définies en équipes interdisciplinaires ;
- Participer à l'évaluation des besoins des familles les plus en fragilité sur le plan social et conseiller, accompagner ou orienter les familles vers les partenaires les mieux indiqués pour répondre à leurs besoins ;
- Participer à la rédaction de rapports sociaux, informations préoccupantes, signalements.

4. Développer des partenariats

- Créer et entretenir les partenariats et réseaux nécessaires à l'accompagnement et au soutien des démarches administratives et sociales des parents, et du jeune ;
- Développement d'un réseau de partenaires dans des dynamiques de contribution sociale locale, d'intégration, d'inclusion voire d'insertion (milieu ordinaire ou protégé) ;
- Rechercher et s'entourer de différents types de partenariats extérieurs en fonction des besoins des jeunes (prévention, sensibilisation, information, apprentissage, formation, lieux d'accueil, de loisirs, etc....)

5. Participation à la vie institutionnelle

- S'inscrire dans les différentes réflexions institutionnelles (participation régulière aux COPIL, groupes de travail...);
- Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité de l'EDEFS (volet données sociales).

Compétences

Les savoir-être :

- Avoir des qualités relationnelles ;
- Avoir le sens de l'écoute ;
- Avoir des capacités d'observation ;
- Avoir des capacités d'adaptation et d'anticipation ;
- Savoir prendre des initiatives et travailler en autonomie ;
- Être en capacité de travailler en équipe ;
- Avoir une capacité à se remettre en question.

Les savoirs :

- Connaître le cadre législatif et réglementaire relatif au secteur du handicap et relatif aux établissements relevant de ce secteur ;
- Connaître l'organisation et le fonctionnement interne de l'établissement (projet d'établissement, projet de service...);
- Connaître les besoins du public accompagné ;
- Disposer de connaissance en économie sociale familiale, en gestion comptable et budgétaire, en intervention sociale en en psychologie générale.

Les savoir-faire techniques et méthodologiques :

- Analyser, traduire et formuler un besoin utilisateur en études de faisabilité, en solutions, en programmes ;
- Élaborer des projets et des actions innovants en lien avec les besoins des jeunes ;
- Être en capacité de construire, développer et enrichir un réseau partenarial ;
- Solliciter et développer un réseau partenarial interne et externe ;
- Favoriser l'émergence de solutions adaptées et propres à la personne ;
- Etablir, évaluer et optimiser un budget ;
- Evaluer le niveau d'autonomie de la personne dans le vie quotidienne (budget, logement, habilités sociales, démarches sociale, emploi...);
- Négocier des prestations, des contrats, des accords avec des interlocuteurs internes/externes ;
- Réaliser un diagnostic ou un bilan global des capacités de la personne dans sa vie quotidienne en garantissant une approche holistique de la personne et de son entourage ;
- Reformuler une demande (d'information, de renseignements etc...) et en résumer les points clés ;
- Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle comme outil à visée éducative ;
- Être en mesure d'initier des projets collectifs partagés et mutualisés.

Moyens du poste

Bureau, ordinateur, véhicule de service collectif.